



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

n° 119-18 C

Objet : RS - Commune de Saint-Alban-Leyse - Désaffectation et déclassement de la piste cyclable des Barillettes

- date de convocation le 06 juillet 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 55

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffinat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine -

Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Claudette Levrot-Virot -

Françoise Marchand - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre -

Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fresso

Damien Regairaz

Pascal Mithieux - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Pierre Garnier

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Jean-Luc Deye

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 2

Michel André - Maryse Fabre

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Jean-Benoît Cerino à Jean-Pierre Ruffier -

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin -

de Mustapha Hamadi à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Henri Dupassieux -

de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Anne Routin à Pascal Mithieux -

de Françoise Van Wetter à Jean-Michel Picot

- conseillers excusés : 14

Philippe Bard - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Denis Callewaert - Nathalie Colin-Cocchi - Marie-José Dussauge -

Daniel Grosjean - Delphine Julien - Anne Manipoud - Dominique Mornand - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

délibération n° 119-18 C

objet **RS - Commune de Saint-Alban-Leyse - Désaffectation et déclassement de la piste cyclable des Barillettes**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que dans le cadre de la restructuration économique du secteur des Barillettes à Saint-Alban-Leyse, les entreprises Ekosport et Excoffier se sont implantées sur les anciens terrains de Camiva, avec des accès sur la rue des Eglantiers. Cette rue, non pourvue d'aménagement spécifique aux vélos, est empruntée par les cyclistes afin de faire le lien entre la plaine des sports et la voie verte de la Leyse.

Le flux supplémentaire de voitures et poids lourds lié aux nouvelles activités étant incompatible avec une circulation sécurisée des cyclistes, un nouvel itinéraire cyclable a été créé le long de la Leyse et de la RD912. Il est intégralement en site propre et remplace l'ancien itinéraire.

La piste cyclable sur la rue des Barillettes, dont l'intérêt était de faire le lien entre la plaine des sports et la rue des Eglantiers, a donc perdu l'essentiel de sa raison d'être.

En parallèle, la société Epsys (Schneider Electric) a souhaité pouvoir se développer et acquérir une emprise foncière coupée de son site actuel par la voirie des Barillettes et la piste cyclable du même nom.

La piste cyclable de la rue des Barillettes, propriété de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, cadastrée AI 732, 734, 736 et 738 (pour partie), constitue du domaine public. Préalablement à la cession de cette emprise en vue du développement de la société Epsys, la désaffectation et le déclassement de l'emprise sont nécessaires.

La présente délibération a donc pour objet :

- de constater la désaffectation du bien compte tenu de la création d'un itinéraire plus favorable de substitution,
- de prononcer le déclassement et l'affectation au domaine privé de la collectivité de l'emprise de l'ancienne piste cyclable des Barillettes en vue de sa cession qui fera l'objet d'une décision ultérieure.

Une enquête publique relative au déclassement de la piste cyclable des Barillettes s'est tenue du 4 juin au 18 juin 2018. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement de l'ancienne piste cyclable, notamment au vu de l'amélioration de l'itinéraire cyclable qui en résulte.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu les articles L.3111-1 et L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le rapport du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique relative à la procédure de déclassement de la piste cyclable des Barillettes,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : constate la désaffectation de l'ancienne piste cyclable de la rue des Barillettes cadastrée section AI 732, 734, 736 et 738 (pour partie) à Saint-Alban-Leyse,

Article 2 : prononce le déclassement du domaine public de l'emprise de l'ancienne piste cyclable de la rue des Barillettes et son affectation au domaine privé de la Communauté d'agglomération,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 119-18 C

Objet de l'acte : RS - Commune de Saint-Alban-Leysse - Désaffectation et déclassement de la piste cyclable des Barillettes

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine public 1 - Classement, déclassement, désaffectation

Date de l'acte : 12 juillet 2018

Annexe : DOSSIER COMMISSAIRE ENQUETEUR;plans;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H21102H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21102H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 20 juillet 2018